



CC GALLY MAULDRE

RAPPORT RELATIF AUX ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE 2017

I. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

Sources :

- INSEE, note de conjoncture décembre 2016, vue d'ensemble
- Union des Maires des Yvelines, le PLF 2017 et les Collectivités locales (par Jean-Yves BOUHOUD, Maire de l'Etang la Ville)
- Caisse d'épargne, Débat d'Orientations Budgétaires 2017

I.1 Contexte économique global

a / la croissance

Après une légère croissance du PIB en 2015 (+1,5% zone euro, +1% en France), le taux de croissance devrait avoisiner 1% en France contre plus de 1,5% dans la zone euro en 2016.

En 2017, la croissance devrait se situer dans la zone euro à au moins 1,3% (acquis de croissance 2017). La loi de finances situe la croissance du PIB en France et dans la zone euro à 1,5% en 2017.

Le taux de croissance aux Etats-Unis devrait se situer entre 2% et 2,5%.

b/ l'inflation

L'inflation était quasi nulle dans la zone euro et en France en 2015 et 2016.

La prévision d'inflation pour 2017 est d'environ 1% en France et dans la zone euro.

A noter que l'indice des prix des dépenses communales ou « panier du Maire » n'a pas été publié depuis fin 2015, ce qui peut se comprendre car les collectivités comme la CCGM ne subissent pas qu'une simple « inflation », mais sont durement ponctionnées par le FPIC ou une baisse des dotations. Cet indice perd donc de sa pertinence.

c/ l'emploi

Le taux de chômage en France ne s'améliore guère et reste à 9,6% en 2016 contre 9,9% en 2015 (France métropolitaine). La prévision de l'INSEE est de +9,5% en 2017.

A la fin du 3^{ème} trimestre 2016, le taux de chômage dans les Yvelines se situe à 7,4% contre 9,6% au plan national (source INSEE).

d/ la consommation des ménages

La consommation des ménages s'établira à environ 1,5% en 2016, avec une prévision d'au moins 1% en 2017 pour l'INSEE (1,6% selon la loi de finances).

e/ l'investissement des entreprises

L'investissement des entreprises affiche une croissance d'environ 4% en 2016, contre 2,5% environ en 2015.

Pour 2017, l'INSEE indique que les chefs d'entreprises industrielles prévoient une stabilité de leurs investissements, après une hausse de près de 5% en 2016.

f/ le budget de l'Etat

Le déficit public s'est fortement creusé à partir de 2009 (7,5%) pour revenir à 3,6% en 2013, avant d'augmenter de nouveau à 3,9% en 2014, et de revenir à 3,5% en 2015.

Le déficit public a reculé à 3,5% du PIB en 2016.

La loi de finances prévoit un déficit de 2,7% du PIB en 2017, soit sous la barre des 3% imposés par l'Union Européenne.

La dette publique a également très fortement augmenté : de 83% du PIB en 2010, elle atteignait en 2015 96,2% du PIB. Selon les prévisions de la loi de finances, la dette publique devrait se stabiliser à 96% du PIB en 2017.

I.2 La loi de finances pour 2017 et ses répercussions pluriannuelles sur les collectivités locales

a/ la hausse exponentielle du FPIC, Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal

Le FPIC, mécanisme de péréquation dite horizontale, est en réalité un impôt déguisé qui prélève les communes dites « riches » au profit de communes ayant moins de moyens, sans contrôle de l'utilisation des fonds faite par les bénéficiaires.

Le FPIC devait progresser fortement jusqu'en 2018, puis se stabiliser.

Pour 2017, l'Etat a décidé (année électorale oblige...) de geler l'enveloppe globale du FPIC à son niveau de 2016. Mais cela ne signifie pas pour autant que le FPIC de la CCGM s'augmentera pas : en effet, compte tenu des regroupements intercommunaux, il y a moins de collectivités prélevées, ce qui fait que les CC restantes sont davantage ponctionnées.

Nous avons estimé la hausse 2017 à +1,4% sur la base d'estimations du cabinet RCF.

La hausse initialement prévue en 2017, n'est pas annulée ; elle est simplement reportée à 2018. C'est donc en 2018 que les conséquences seront les plus lourdes pour nos finances.

Augmentation du FPIC jusqu'en 2019 :

CCGM	2014	2015	2016	Estimation 2017	Estimation 2018	Estimation 2019
FPIC global	944 K€	1 289 K€	1 933 K€	1 960 K€	2 258 K€	2 314 K€
<i>Evolution</i>		+36%	+50%	+1,4%	+15%	+2,5%
<i>Prélèvement supplémentaire annuel</i>		-345 K€	-644 K€	-27 K€	-298 K€	- 56 K€
<i>Prélèvement supplémentaire cumulé</i>		-345 K€	-989 K€	-1 016 K€	-1 314 K€	-1 370 K€

En 2015, la décision a été prise par toutes les communes de Gally Mauldre de transférer le FPIC des communes à la CC, ceci afin d'améliorer l'intégration fiscale de notre intercommunalité, ce qui permet de bonifier sa dotation d'intercommunalité (DI) et procure environ 160 K€ de recette de dotation supplémentaire en 4 ans. Cette décision a été reconduite en 2016.

Ce transfert du FPIC a nécessité la création d'une fiscalité intercommunale supplémentaire sur les ménages, dans des proportions importantes en 2015 étant donné le montant global du transfert. En contrepartie, les communes qui le pouvaient, avaient la faculté de décider de compenser en tout ou partie cette fiscalité par une baisse des impôts communaux, la dépense de FPIC ayant disparu des budgets des communes membres.

Pour 2017, le Bureau des maires de la CC a décidé de maintenir une prise en charge du FPIC à 100% par la CC, pour deux raisons :

- Conserver le bénéfice d'une dotation d'intercommunalité bonifiée
- Garder une cohérence et une lisibilité dans notre action : beaucoup d'explications avaient été nécessaires en 2015 pour faire comprendre le transfert du FPIC à la CCGM, et la création d'une fiscalité conséquente sur les ménages qui en découlait ; il apparaîtrait incohérent deux ans plus tard de revenir en arrière et de faire de nouveau supporter une partie du FPIC aux communes membres

a/ La poursuite de la baisse des dotations de l'Etat

Après un gel des principales dotations de l'Etat de 2011 à 2013, celles-ci ont diminué plus fortement de 2014 à 2016.

Rappelons que ces dotations ne sont pas un cadeau fait par l'Etat, mais la juste contrepartie aux transferts de compétences opérés de l'Etat vers les collectivités locales depuis les premières décentralisations.

Leur diminution est donc très injuste : l'Etat entend faire ainsi contribuer les collectivités locales au redressement des comptes publics, or ces dernières ne sont pas responsables des déficits publics, puisqu'elles doivent voter leurs budgets en équilibre.

Par ailleurs, leur contribution dépasse très largement leur part dans la dette de l'ensemble des administrations.

Evolution de la Dotation Globale de Fonctionnement de la CC 2014 à 2019 :

	2014	2015	2016	2017 (estimation)	2018 (estimation)	2019 (estimation)
DI d'origine	332 K€	280 K€ -16%	189 K€ -32%	141 K€ -25%	81 K€ -43%	19 K€ -77%
DI supplémentaire grâce au transfert du FPIC			50 K€	40 K€	36 K€	32 K€
<i>Soit en cumulé</i>				90 K€	126 K€	158 K€
DI OBTENUE	332 K€	280 K€	239 K€	181 K€	117 K€	51 K€
DCTP	913 K€	893 K€	876 K€	855 K€	843 K€	831 K€
Total	1 245 K€	1 173 K€	1 115 K€	1 036 K€	960 K€	882 K€
Evolution DGF		-6%	-5%	-7%	-7%	- 8%

DI : dotation d'intercommunalité

DCTP : dotation de compensation de la taxe professionnelle

Le transfert du FPIC a fait gagner à la CC environ 160 K€ en 4 ans.

c/ la revalorisation des bases d'imposition

La loi de finances pour 2017 prévoit une revalorisation de 0,4% seulement des bases servant de calcul aux impôts fonciers et à la taxe d'habitation (1% en 2016), au motif que l'inflation a été quasi nulle en 2016.

C'est oublier que les collectivités locales sont soumises à une inflation bien supérieure à celle des ménages (un exemple simple : le reclassement indiciaire général décidé au 1^{er} janvier 2017 pour la fonction publique).

II. RESULTATS DE 2016 (à confirmer avec pointage de la Trésorerie)

Sous réserve de la clôture définitive, l'exécution budgétaire 2016 fait apparaître les résultats prévisionnels suivants :

- Excédent de fonctionnement : 130 666 € (2014 : 192 455,17 € ; 2015 : 643 069,29 €)
- Excédent d'investissement : 140 720 € (2014 : - 12 916,48 € ; 2015 : - 74 538,95)
- **Soit un excédent de clôture (restes à réaliser inclus) de 271 385,59 € (2014 : 179 538,69 € ; 2015 : 568 530,34 €)**

CA 2016 prévisionnel au 06/02/2017		
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES		
- Réalisé	92 780,97 €	8 671 259,72 €
- Restes à réaliser	167 792,64 €	0,00 €
RECETTES		
- Réalisé	399 351,26 €	8 526 925,32 €
- Restes à réalisé	7 069,00 €	0,00 €
DEFICIT INVESTISSEMENT N-1	5 126,66 €	
EXCEDENT FONCTIONNEMENT N-1		275 000,00 €
RESULTAT	+ 140 719,99 €	+ 130 665,60 €

A noter que :

- **sur une recette exceptionnelle de 410 K€ encaissée en 2015, 275 K€ ont été réaffectés (donc consommés) au budget de fonctionnement 2016, pour équilibrer le budget.**
- **Le budget d'investissement 2016 avait été voté en excédent de 133 K€ ; c'est la raison pour laquelle nous finissons l'année avec un excédent d'investissement (provision pour Très Haut Débit)**

Les résultats détaillés de 2016 seront abordés lors de l'adoption du compte administratif 2016, en mars prochain.

III. LIGNES DIRECTRICES DE 2017 :

III.1 Poursuivre les projets de développement de la CC, avec une nouvelle priorité : le développement économique

- Finalisation de l'étude de transport en vue de la préparation d'une nouvelle offre de transport en partenariat avec le STIF et le Conseil départemental
- Très Haut Débit : participation aux décisions du Syndicat Mixte Ouvert « Yvelines Numérique » compétent pour l'aménagement du territoire, en montée en débit ou en très haut débit
- étude sur les circulations douces : en attente attribution de subvention
- Développement économique : définition d'actions prioritaires
- Démarche de recrutement de services civiques pour le tri et la valorisation des déchets

III.2 Maintenir les mutualisations et toute action permettant de générer des économies

- Mutualisation de la restauration scolaire : septembre 2017
- Déchets : réalisation de l'étude permettant de préparer la sortie du SIEED en 2019, en vue de mutualiser la collecte des déchets des 11 communes membres (économies d'environ 200 K€ par an)
- Poursuite d'autres mutualisations en fonction des priorités retenues (assurances,...)

III.3 Optimisation financière

- FPIC : maintien du transfert à 100% du FPIC, pour bénéficier des dotations bonifiées, et d'une bonne lisibilité fiscale de notre action
- Fiscalité : répercussion au plus juste des « impôts déguisés » que nous fait subir l'Etat de manière insupportable (FPIC, baisse des dotations de fonctionnement)
- Préservation de notre capacité d'endettement pour les projets à venir

IV. ORIENTATIONS BUDGETAIRES PROPOSEES POUR 2017

IV.1 Recettes de Fonctionnement

a/ Recettes fiscales hors fiscalité additionnelle

- CVAE : hausse estimée en 2017 par l'administration fiscale après une forte baisse en 2016 : 604 K€ estimés en 2017 contre 512 K€ en 2016
- CFE : nous avons l'an dernier augmenté le taux du plafond légal compte tenu de la règle du lien entre les taux, soit + 3,2%.
En 2017, le produit attendu devrait être légèrement supérieur à celui de 2016 (hausse de base estimée en volume à +1% ; rappel taux moyen de la CC en 2016 : 21,54%)

Rappel : lissage des taux décidé en avril 2013 sur 9 ans et lissage des bases minimum décidé en septembre 2013 sur 10 ans

- IFER , TASCOTM et TaFNB : stabilité envisagée par rapport à 2016
- TEOM : la taxe d'enlèvement des ordures ménagères a progressé de 2,3% au global en 2016.
Nous prévoyons une hausse comparable à 2016 pour les 4 communes non adhérentes au SIEED. Pour les 7 autres communes, nous sommes en attente d'informations du SIEED, dont la contribution appelée avait augmenté de 3% en 2016.

b/ Dotations

- DGF (Dotation d'intercommunalité et dotation de compensation de la taxe professionnelle) : la baisse de DGF a été estimée en 2017 à -7% par le cabinet RCF, soit une diminution de 79 K€
- Encaissement décroissant en sifflet pour la troisième et dernière année d'une dotation de compensation pour perte de bases de CFE : recette de 205 K€ contre 308 K€ en 2016 et 410 K€ en 2015.
Cette compensation se termine cette année.
- Dotations CAF : forte hausse en 2016 suite à un rattrapage important ; hausse plus modérée prévue en 2017
- SIDOMPE : reprise de matériaux et soutiens Eco Emballages

c/ Les redevances et autres recettes

- centres de loisirs : fermeture de l'accueil de Montainville en 2016, à répercuter en 2017. Par ailleurs, dans le nouveau marché de l'IFAC à Feucherolles, les recettes tarifaires sont encaissées par la CC et non plus par l'association
- aide à domicile et portage de repas : prise en compte de l'actualisation des tarifs et de l'évolution du nombre de bénéficiaires
- redevance spéciale d'élimination des déchets de Chavenay : estimée à 28/29 K€

IV.2 Dépenses de Fonctionnement

Présentation de la structure et de l'évolution des dépenses de fonctionnement :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	REALISE 2014	REALISE 2015	Estimation 2016	Prévision 2017
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 407 985	2 135 203	2 235 323	2 322 000
012 CHARGES DE PERSONNEL	919 340	968 916	1 046 857	1 076 000
014 ATTENUATION DE PRODUITS	3 034 669	4 279 855	4 970 059	5 061 000
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	29 401	30 910	35 046	38 000
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	370 173	364 176	383 899	401 000
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	286	26	76	100
TOTAL DEPENSES	6 761 854	7 779 086	8 671 260	8 898 100

Retraitement effectué en retirant les dépenses des déchets ménagers, le FPIC et les attributions de compensation, et faisant par conséquent ressortir le budget « réel » de la CCGM :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	REALISE 2014	REALISE 2015	Estimation 2016	Prévision 2017
TOTAL DEPENSES	6 761 854	7 779 086	8 671 260	8 898 100
Dépenses OM	-2 965 019	-2 910 128	-3 015 059	-3 105 511
FPIC	-202 468	-1 289 324	-1 933 202	-1 959 847
Attributions de compensation	-1 425 863	-1 425 863	-1 425 863	-1 425 863
BUDGET REEL CCGM	2 168 504	2 153 771	2 297 136	2 406 879

a/ Dépenses relatives aux charges transférées :

CHARGES A CARACTERE GENERAL : estimé en hausse de 4% :

- SIDOMPE qui pourrait augmenter sa contribution de manière plus prononcée
- Le marché du centre de loisirs de Feucherolles est facturé différemment : l'IFAC facture la dépense totale, et c'est la CC qui encaisse les recettes des familles
- révision des prix des marchés (collecte SEPUR, portage de repas)
- réinscription d'une partie du budget pour l'étude de transport (seconde tranche)
- mission d'assistance en vue de préparer tous les aspects liés à la sortie du SIEED

b/ charges de personnel

Le Budget RH devrait augmenter de manière moins soutenue qu'en 2016. Nous prévoyons une hausse d'environ 3% (incidence du portage de repas et de l'aide à domicile, glissement vieillesse technicité habituel)

Nous reconduisons le recrutement de deux ambassadeurs du tri en service civique (coût salarial pour la CC 100 € par mois par employé).

Evolution des dépenses de personnel et des rémunérations :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	REALISE 2014	REALISE 2015	Estimation 2016		Prévision 2017	Prévision 2018
012 CHARGES DE PERSONNEL	919 340	968 916	1 046 857		1 076 000	1 108 000

Les dépenses de personnel sont estimées en hausse de 3 à 4% par an : effet du « GVT » (glissement vieillesse technicité), hausse des dépenses liées à l'aide à domicile et au portage de repas, revalorisation du point d'indice.

Structure des effectifs au 1^{er} janvier 2017 :

	Administratif	Urbanisme	ALSH	CCAS
Titulaires permanents	1	4	2	3
Non titulaires permanents	0	1	18	1
Non titulaires vacataires	0	0	0	2
TOTAL	1	5	20	6

NB : Ces effectifs ne comptabilisent que les agents employés par la CC, et n'incluent pas les agents communaux mis à disposition pour une partie de leur temps de travail, ni les missions de direction effectuées par les DGS/SG des commune au titre d'activité accessoire.

Le nombre d'animateurs ou d'agents chargés de l'aide à domicile et du portage de repas, évoluera en fonction de la fréquentation de ces services.

Evolution des avantages en nature :

- Pas d'avantage en nature logement ou véhicule au niveau de la CC Gally Mauldre (pas de logements de fonction ; véhicules de service uniquement)
- Les repas sont fournis au personnel travaillant pendant les heures de repas (animateurs des ALSH)
- Aucune évolution particulière prévue

Evolution du temps de travail :

Pas d'évolution particulière prévue en interne pour 2017.

c/ FPIC : proposition de reconduire la prise en charge globale du FPIC par la CC

La question de la prise en charge du FPIC a fait l'objet d'analyses et de débats au sein du Bureau des Maires de l'intercommunalité. Pour rappel, la décision prise en 2015 de transférer le FPIC à 100% à la CC répond à une volonté d'améliorer le coefficient d'intégration fiscale (CIF) de celle-ci, ce qui nous procure en moyenne 45 K€ par an, soit +90 K€ en 2017 dans notre budget. Les conseils municipaux des communes membres pouvaient, de leur côté, essayer de diminuer la fiscalité communale, la dépense de FPIC ayant disparu du budget de la commune. Cette mesure a été reconduite en 2016.

De 2017 à 2019, le Bureau communautaire s'est interrogé afin de déterminer s'il fallait poursuivre la prise en charge du FPIC à 100% par la CC, ou s'il fallait faire de nouveau faire supporter une partie du FPIC aux communes membres (25% environ).

Après plusieurs réunions et au vu de nombreuses simulations, la grande majorité des Maires s'est prononcée favorablement à un maintien du FPIC à 100% dans l'intercommunalité, à la fois pour des raisons d'optimisation des recettes de dotation, et pour une meilleure cohérence et une meilleure lisibilité de notre stratégie de répartition fiscale entre communes et intercommunalité.

En effet, depuis la décision de 2015 de transférer le FPIC à la CCGM, de nombreuses explications ont été diffusées dans les communes membres pour expliquer ce choix. Revenir en arrière deux ans plus tard aurait brouillé la clarté de notre action et de nos choix fiscaux auprès de la population.

d/ attributions de compensation

→ idem 2016 (cf délibération du 23 novembre 2016) ; total = 1 426 K€ qui seront reversés aux communes

e/ Autofinancement

A déterminer (virement + amortissements) – peut être une variable d'ajustement du budget. Représentait 91 K€ en 2015 et 71 K€ en 2016.

IV.3 Dépenses d'investissement et engagements pluriannuels

Les dépenses d'investissement seront présentées par délégation au moment du vote du BP, outre la présentation comptable officielle.

Aucune autorisation de programme ne sera votée.

Comme l'an dernier, les principaux investissements seront tournés vers les accueils de loisirs, soit par maîtrise d'ouvrage directe des travaux, soit sous forme de fonds de concours versés aux communes (pour les bâtiments utilisés à la fois pour des compétences communales et intercommunales).

Concernant le Très Haut Débit :

La fourniture du Très Haut Débit sur l'ensemble du territoire intercommunal constitue une des priorités de la CC, et l'investissement prioritaire du mandat.

Le coût net pour la CC, une fois déduites les subventions ainsi que la participation demandée aux usagers, pourrait atteindre 300 K€ à répartir entre 2018 et 2019. Cet investissement pourra être financé par un emprunt à long terme.

Toutefois, le Département envisage de modifier le montage financier de l'équipement FTTH de la zone rurale, ce qui pourrait éviter d'appeler les intercommunalités à participer. En d'autres termes, nous pourrions récupérer 300 K€ de capacité d'investissement.

IV.4 Recettes d'investissement et emprunt

Aucun emprunt n'a été inscrit au budget 2016 ; les investissements de l'année ont été autofinancés grâce à une recette exceptionnelle de 410 K€ encaissée en 2015.

Nous démarrons l'année 2017 avec un endettement toujours nul. La question se pose toutefois de la capacité d'endettement de la CC, qui ne dispose pas d'une épargne de fonctionnement suffisante pour faire face à des remboursements d'emprunts. Cette capacité reste à constituer.

Nous bénéficierons également d'une subvention au titre de l'étude de transport et sur l'étude de circulation douce, ainsi que de la DETR sur les travaux dans les accueils de loisirs. Et bien sûr du FCTVA sur nos investissements.

IV.5 Besoin de financement des années 2017 et suivantes et fiscalité

Les éléments principaux venant perturber notre équilibre budgétaire sont :

- **Hausse du FPIC (part communale transférée et part intercommunale) :**

L'enveloppe nationale du FPIC est gelée en 2017.

Nous avons toutefois estimé cette hausse à +1,4%, soit une hausse de 27 K€ (FPIC à 1 960 K€ en 2017 contre 1 933 K€ en 2016). Après discussions en Bureau des maires, il est proposé de conserver la totalité de cette somme dans le budget de la CCGM.

En revanche, ce quasi « gel » global du FPIC en 2017, n'est en réalité qu'un report en 2018 de la progression forte de ce prélèvement. L'Etat a décidé de manière très opportuniste, que la hausse très forte prévue en 2017 serait reportée sur 2018. Nous connaissons donc en 2018 une augmentation plus importante de cette dépense.

- **Baisse de la dotation d'intercommunalité (DI) et de la dotation de compensation de taxe professionnelle (DCTP) :**

de la même manière que pour le FPIC, l'Etat a opportunément décidé de réduire la baisse des recettes de dotations aux collectivités locales, puisque la diminution initialement programmée a été réduite de moitié en 2017. La réduction des dotations sera plus élevée en 2018.

Nous estimons cette baisse de recettes à - 79 K€ en 2017.

On comprend à ce stade l'intérêt de la bonification de dotation d'intercommunalité, qui nous rapportera 126 K€ en 2018. En d'autres termes, si nous ne mettions pas le FPIC dans l'intercommunalité, nous perdrons 126 K€ de dotation en 2018.

- **Dotation de compensation pour pertes de bases de CFE :** en 2014, la CC a perdu une recette de CFE (ancienne taxe professionnelle) d'environ 400 K€, uniquement à cause d'une nouvelle loi

En compensation, l'Etat a alloué à la CC l'année suivante (en 2015 donc) une dotation exceptionnelle du même montant.

Le problème est que cette dotation exceptionnelle est dégressive : de 410 K€ en 2015, elle passe à 308 K€ en 2016, puis 205 K€ en 2017, puis plus rien. La perte de recette supplémentaire en 2017 par rapport à 2016 est donc de -103 K€.

- **CVAE :** après une forte chute en 2016, la Cotisation à la Valeur Ajoutée des Entreprises devrait retrouver en 2017 un niveau proche de celui de 2015 ; la recette est estimée à 604 K€ en 2017 par les services fiscaux (623 K€ en 2015, 512 K€ en 2016)

Sous réserve des résultats définitifs de 2016 et de la préparation du budget 2017 toujours en cours, le besoin résiduel de financement en fonctionnement sur les trois années à venir (2017 – 2019), atteindra environ 2,4 M€, somme incluant une provision pour le transport et le très haut débit :

	2017	2018	2019
1 DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT			
FPIC	1 960	2 258	2 314
Autres dépenses de fonctionnement	6 900	7 025	7 182
TOTAL	8 860	9 283	9 496
2 RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT			
dotations (DI + DCTP)	1 036	960	882
Dotation de compensation pour perte de CFE	205	0	0
Autres recettes de fonctionnement	7 267	7 425	7 595
TOTAL	8 508	8 385	8 477
3 (2-1) EPARGNE DE FONCTIONNEMENT	-352	-898	-1 019

Ce besoin de financement de 2,4 M€ représenterait l'équivalent en impôt 2017 d'une hausse supérieure à 40% du taux d'imposition.

Voilà ce qu'exige l'Etat de notre collectivité. C'est extrêmement lourd.

La CFE :

Pour le moment, nos hypothèses limitent sa hausse à 3,2%, qui est le plafond légal annuel autorisé.

V. PROCHAINES ETAPES

- ➔ Conseil communautaire du 22 février 2017 : DOB
- ➔ Bureau Communautaire du 9 mars 2017 :
 - présentation du projet de BP, sans la notification des bases fiscales, et peut-être sans la notification des dotations de l'Etat.
 - Arbitrages si besoin
- ➔ Commission Finances – Affaires Générales le 14 mars 2017 : avis sur projet de BP
- ➔ Conseil communautaire du 23 mars 2017 : vote du BP